



Kivanç Ersoy, un mathématicien en Turquie

• K. ERSOY

Depuis plus d'un an, nos collègues universitaires turcs ont été victimes d'une répression massive tant au niveau pénal que disciplinaire. Kivanç Ersoy est Assistant Professor en théorie des groupes à Mimar Sinan Fine Arts University, Istanbul. Voici son témoignage.

Je suis Kivanç Ersoy, un mathématicien de Turquie qui travaille dans le domaine de la théorie des groupes, notamment sur les groupes algébriques linéaires et les groupes localement finis. J'ai été placé en garde à vue le 14 mars 2016 et emprisonné le 15 mars. Je suis resté 40 jours en prison. Je remercie tous les collègues qui m'ont apporté leur soutien pendant ma détention. Pourquoi mes collègues et moi avons-nous été détenus ? Avant de répondre, il faut revenir à l'origine de cette histoire.

En 2002, j'ai obtenu ma licence en mathématiques à l'université Odtü et j'ai commencé mon master. La même année, l'AKP (Parti de la justice et du développement), dont Recep Tayyip Erdoğan était le leader, est arrivé au pouvoir. Durant les premières années, ce parti avait le soutien de certains intellectuels libéraux et il prétendait lutter contre « la tutelle militaire kémaliste ». Il a gagné de nouveau les élections en 2007, et remporté le référendum de 2010. L'AKP, qui agissait alors de concert avec la confrérie Gülen, un autre groupe islamique, s'est attaché à faire taire ses opposants dans l'armée, la justice, les universités et le monde de la presse, en manipulant des procès (Ergenekon, Balyoz, Devrimci Karargah, кск). Alors que les opposants kémalistes de l'AKP étaient jugés dans les procès Ergenekon et Balyoz, les opposants de gauche étaient poursuivis dans le dossier Devrimci Karargah, et les Kurdes à travers le procès кск. Alors que l'alliance de l'AKP et de la Confrérie ne ménageait pas ses efforts pour faire taire les opposants, les tendances de plus en plus autoritaires de la personnalité d'Erdoğan devenaient flagrantes. Il a multiplié les provocations : faisant fi des sensibilités de la communauté alévie, 15% de la population de Turquie, il a donné au troisième pont sur le Bosphore

le nom du sultan Yavuz Selim, qui avait instigué des massacres d'Alevites de grande ampleur au XVI^e siècle ; les avions de l'armée turque ont bombardé des civils, dont beaucoup d'enfants, dans le village kurde de Uludere/Roboski, à la frontière irakienne ; il a multiplié les références aux « femmes comme il faut », a défendu l'interdiction de l'avortement, qui plus est en assimilant celui-ci au massacre d'Uludere, déclarant : « Tout avortement est un Uludere ». Il s'est ainsi attiré les foudres des Alevites, des Kurdes et du mouvement féministe. Lorsqu'a été dévoilé le plan de destruction du parc de Gezi, seul espace vert du centre d'Istanbul, au profit d'un centre commercial, la police a violemment chargé les jeunes qui manifestaient. Cela a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. La réaction face à la violence policière a jeté dans la rue les opposants aux pratiques autoritaires du pouvoir.

Le mouvement de Gezi qui a commencé le 29 mai 2013 s'est achevé le 15 juin, avec la violente intervention des forces de police, qui ont détruit les tentes. Cependant, les opposants politisés pendant Gezi, et hostiles aux tendances autoritaires du pouvoir, ont cherché de nouvelles voies pour se retrouver et s'unir. Avant les élections du 7 juin 2015, l'un des co-présidents du Parti démocratique des peuples (HDP) s'est adressé à Erdoğan pour l'avertir : « Nous ne te ferons pas Président ». Pour tous les opposants à Erdoğan, voir l'HDP franchir le barrage électoral de 10% a créé un nouvel espoir, celui d'arrêter cette tendance autoritaire.

L'HDP a obtenu 13,1% des voix aux élections du 7 juin 2015. En entrant à l'Assemblée avec 80 députés, il a fait perdre à l'AKP sa majorité. Mais le refus d'Erdoğan d'accepter ces résultats, en empêchant la formation d'une coalition, a conduit le

pays une nouvelle fois aux urnes le 1^{er} novembre. Durant cette période, à Suruç, le 20 juillet 2015, une bombe a massacré de jeunes socialistes qui apportaient des jouets aux enfants de Kobane ; à la gare d'Ankara, le 10 octobre 2015, une bombe de Daech a tué plus de 100 participants au meeting pour la démocratie, qui rassemblait des opposants. Ainsi, le climat dans lequel ont eu lieu les élections du 1^{er} novembre 2015 était à l'opposé de l'espoir accompagnant celles du 7 juin. Après les élections du 1^{er} novembre, l'AKP a retrouvé une majorité à l'Assemblée et Erdoğan a entrepris une politique de destruction à l'encontre du peuple kurde qui n'avait pas voté pour son parti. Durant les derniers mois de 2015, des couvre-feux ont été imposés dans les départements kurdes, les coupures d'eau et d'électricité se sont multipliées. Cette situation était évoquée dans le texte de la pétition « Nous ne serons pas complices de ce crime », dont nous sommes signataires :

L'État turc, en imposant depuis plusieurs semaines le couvre-feu à Sur, Silvan, Nusaybin, Cizre, Silopi et dans de nombreuses villes des provinces kurdes, condamne leurs habitants à la famine. Il bombarde avec des armes lourdes utilisées en temps de guerre. Il viole les droits fondamentaux, pourtant garantis par la Constitution et les conventions internationales dont il est signataire : le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, l'interdiction de la torture et des mauvais traitements.

Ce massacre délibéré et planifié est une violation grave du droit international, des lois turques et des obligations qui incombent à la Turquie en vertu des traités internationaux dont elle est signataire.

« Ces violences exercées par l'État envers ses citoyens » ont suscité une réaction de l'initiative des universitaires pour la paix, fondée en 2012 pendant le processus de paix. En signant le texte « Nous ne serons pas complices de ce crime », nous avons demandé l'arrêt immédiat de ces violations des droits de l'homme. En quelques jours, la pétition a rassemblé 1128 signatures. 1128 universitaires de Turquie et hors de Turquie avaient « refusé d'être complices », tels les intellectuels français qui avaient critiqué leur propre État, la France, pendant la guerre d'Algérie. Le 11 janvier 2016, la pétition « Nous ne serons pas complices de ce crime » a été présentée

à la presse avec la signature des 1128 universitaires.

La réaction d'Erdoğan n'a pas tardé. Quelques jours plus tard, alors qu'une bombe de Daech avait tué des touristes devant la mosquée bleue, l'un des quartiers les plus centraux et touristiques d'Istanbul, il consacra deux minutes à cet attentat, et une demi-heure à la pétition, en nous désignant tous comme cibles : « Vous, pseudo-intellectuels, traîtres à la patrie, vous représentez l'obscurité ! »

Un certain nombre de présidents d'universités, conseils d'administration et procureurs ont considéré que ces mots étaient des « instructions » et sont passés à l'action. Malgré tout, nos collègues nous ont soutenus et le nombre de signatures est passé de 1128 à 2212. Dans de nombreuses universités, des poursuites ont alors été lancées contre les signataires et plus de 30 collègues d'universités privées ont été licenciés. C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe des Universitaires pour la Paix d'Istanbul, nous avons préparé un texte protestant contre ces licenciements. Esra Mungan, psychologue, Muzaffer Kaya, sociologue, Meral Camci, linguiste, et moi-même l'avons lu lors d'une conférence de presse, le 10 mars 2016. Nous avons répété : « Nous avons demandé la paix, nous demandons la paix, nous sommes déterminés, nous ne reculerons pas. Nous condamnons les licenciements de nos collègues, nous serons tous solidaires ».

Quatre jours après cette conférence de presse, les équipes de police qui sont venues pour nous placer en garde à vue ne nous ont pas trouvés chez nous. Esra et moi étions dans nos universités respectives. Muzaffer et Meral avaient été licenciés, ils n'étaient pas à l'université mais Muzaffer était à la crèche avec son fils et Meral à l'étranger avec sa fille. Esra, Muzaffer et moi sommes allés de nous-même à la Direction de la Police. Et le jour suivant, nous avons été placés en détention du fait d'« un risque de fuite » ! Quant à Meral, elle a eu beau rentrer de l'étranger alors que sa mise en détention était presque certaine, elle a été aussi emprisonnée du fait d'« un risque de fuite » !.

Durant notre détention, nous avons été touchés par le soutien sans relâche de nos collègues de Turquie et hors de Turquie. Nos collègues qui organisaient des veilles devant les prisons ont montré un exemple de responsabilité intellectuelle.

Nous avons été remis en liberté lors de la première audience, le 22 avril. Le procureur a recommandé d'abandonner l'acte d'accusation pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste »

et de nous juger pour « Insulte à la nation turque ». Le 27 septembre, comme il n'y avait toujours pas de décision en ce sens, l'audience a été repoussée. Le procès se poursuit, la prochaine audience est le 22 décembre.

L'actualité turque de ces derniers mois a été très chargée : le 15 juillet a vu une tentative de coup d'État de la Confrérie Gülen, ancienne alliée d'Erdoğan. La proclamation de l'état d'urgence (OHAL) qui l'a suivi, le 20 juillet, a achevé de réduire à néant les droits démocratiques déjà si fragiles. Dans le cadre de l'OHAL, toutes les décisions sont prises par des décrets-lois du gouvernement, remplaçant les lois votées par l'Assemblée. Ces décrets-lois ont licencié en une nuit, sans enquête, sans interrogatoire et sans possibilité de défense, des dizaines

de milliers de personnes. Bien que la plupart aient été soupçonnés d'être membres de la confrérie, un grand nombre d'individus sans aucune relation avec la confrérie, des gens de gauche, des socialistes, des démocrates et des Universitaires pour la Paix ont été licenciés par les décrets-lois. Les passeports des fonctionnaires licenciés ont été confisqués, leur sortie du territoire et leur accès à un autre emploi ont été interdits.

La situation politique en Turquie continue d'être inquiétante. Nous, citoyens de Turquie pour la paix et la démocratie et Universitaires pour la paix, continuons la lutte. Quel qu'en soit le prix, nous ne reculerons pas : nous demandons la paix, la démocratie, la liberté.

Attention aux effets pervers des contraintes disproportionnées de représentation féminine !

• C. LESCOPI

Dans son numéro d'octobre 2016, la *Gazette des Mathématiciens* a publié un article de Laurence Broze¹ sur la parité dans les comités de sélection.

Nous attirons ici l'attention sur certains effets pervers des contraintes disproportionnées de représentation féminine dans diverses instances, et nous présentons une motion sur la participation des femmes aux comités de sélection.

Contexte

Comme rappelé dans l'article [1], le décret 2014-997 du 2 septembre 2014 stipule

Les comités de sélection comprennent une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe et au moins deux personnes de chaque sexe. Un décret en Conseil d'État fixe la liste des disciplines, dans lesquelles, compte tenu de la répartition entre les sexes des

enseignants-chercheurs, il peut être dérogé à la proportion minimale de 40%, ainsi que la proportion minimale dérogatoire que doit respecter chacune de ces disciplines.

et le décret du 21 avril 2015 stipule

Pour une durée de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, la liste des disciplines pouvant déroger à la proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe au sein de chaque comité de sélection institué en vue des concours de recrutement des professeurs des universités et les proportions minimales dérogatoires que doivent respecter chacune de ces disciplines sont fixées ainsi qu'il suit (... Mathématiques 25 : 14%, Mathématiques Appliquées 26 : 30% ...).

1. http://smf4.emath.fr/Publications/Gazette/2016/150/smf_gazette_150_48-56.pdf [1]

Selon des statistiques publiées par Laurence Broze sur le site de *femmes et mathématiques* [2], il y avait, en 2015, 33 PR femmes pour 497 PR hommes (6,2%) et 156 MCF femmes pour 701 MCF hommes (18,2%), en section 25 du CNU. Selon le bilan social 2015 du CNRS [6], il y avait, en 2015, 35 DR femmes pour 134 DR hommes (20,7%) et 32 CR femmes pour 191 CR hommes (14,4%) à l'INSMI (qui comprend les sections 25 et 26 du CNU).

Dans ce contexte, la charge de travail des femmes pour les comités de sélection en section 25 est supérieure de plus de deux fois à celle des hommes pour les comités PR, et de plus de trois fois pour les comités MCF. Ces minima stricts théoriques ne tiennent pas compte du minimum de deux représentantes par comité, des effets d'arrondis sur les petits nombres, et du zèle de certains comités. En réalité, le rapport entre la charge de travail des femmes pour les comités de sélection en section 25 et celle des hommes est plus proche de 4. Les femmes accomplissent ce travail supplémentaire au détriment de leur travail de recherche, plus susceptible de leur apporter une véritable reconnaissance scientifique.

Un article [4] de Joya Misra, Jennifer Hicke Lundquist, Elissa Holmes et Stephanie Agiomavritis met en évidence une surcharge importante en travail d'intérêt collectif des femmes *associate professor* par rapport aux hommes *associate professor* (de l'ordre de 5 heures par semaine)² et suggère que c'est une des principales causes d'un « plafond d'ivoire » qui empêcherait les femmes d'accéder aux postes de *full professor*.

Une étude influente et médiatisée [5] de Corinne A. Moss-Racusina, John F. Dovidiob, Victoria L. Brescoll, Mark J. Grahama, et Jo Handelsmana met en évidence des discriminations importantes liées au genre en science, mais elle montre aussi que les femmes ne discriminent malheureusement pas moins les femmes que ne le font les hommes.

Avec moins de 30% de femmes étudiantes dans les filières scientifiques, en classe préparatoire comme à l'université³, et en tenant compte des statistiques déjà citées, il paraît disproportionné, et pénalisant pour les mathématiciennes, de viser à court terme des taux de représentation des femmes de 40% dans les instances d'évaluation et dans les instances administratives, en mathématiques.

2. « women associate professors ... spent nearly five hours more a week on service. »

3. en 2011, selon les données du ministère [3].

Conclusion

Je suis personnellement opposée à des quotas dans les comités de sélection qui imposent aux femmes une charge de travail plus de deux fois plus importante que celle de nos collègues masculins. Je pense que la sursollicitation dans les instances administratives et dans les instances d'évaluation des femmes mathématiciennes nuit à leur activité scientifique, et que cette sursollicitation dessert donc la cause qu'elle est censée défendre.

Démarche

J'ai recueilli des témoignages, propositions ou opinions, auprès de mathématiciennes. Ils sont disponibles à l'adresse <https://www-fourier.ujf-grenoble.fr/~lescop/parity/TemParity.pdf> ou à la fin de ce texte.

J'ai aussi recueilli des signatures sur la motion suivante.

Motion

Nous refusons de participer significativement proportionnellement plus que les hommes aux tâches incombant aux comités de sélection. Nous rappelons notre droit à refuser de participer à ces comités, même lorsque leur fonctionnement est mis en péril par des quotas disproportionnés de représentation féminine que nous ne revendiquons pas.

Signatures

Claire AMIOT, algébriste, MCF, Institut Fourier, Grenoble; Marie-Claude ARNAUD, dynamique, PR, laboratoire de mathématiques d'Avignon; Sylvie BENZONI-GAVAGE, PR, université Claude Bernard Lyon 1; Anne BROISE, théorie ergodique, MCF, laboratoire de mathématiques d'Orsay; Zoé CHATZIDAKIS, DR, DMA, ÉNS Paris; Sara CHECCOLI, théoricienne des nombres, MCF, Institut Fourier, Grenoble; Sophie CHEMLA, algébriste, université Pierre et Marie Curie; Loren COQUILLE, probabiliste, MCF, Institut Fourier, Grenoble; Camille CORON, probabiliste, MCF, laboratoire de mathématiques d'Orsay; Isabelle GALLAGHER, PR, université Paris-Diderot, Paris; Catherine GILLE, MCF, IMJ-PRG, université Paris-Diderot; Sandrine GRELLIER, mathématicienne, professeur à l'université d'Orléans; Caroline GRUSON, théorie des représentations, PR, université de Lorraine; Christine HUYGHE, CR CNRS (géométrie arithmétique), Strasbourg; Élise JANVRESSE, professeur à l'uni-

versité de Picardie Jules Verne, section 26; Clémence LABROUSSE, MCF à l'université de Picardie Jules Verne; Ana G. LECUONA, topologue, MCF, I2M, Marseille; Christine LESCOPI, topologue, DR, Institut Fourier, Grenoble; Catriona MACLEAN, géomètre, MCF, Institut Fourier, Grenoble; Ariane MÉZARD, PR, université Pierre et Marie Curie; Evelyne MIOT, CR CNRS, Institut Fourier, Grenoble; Sophie MORIER-GENOUD, MCF, université Pierre et Marie Curie; Luisa PAOLUZZI, topologue, professeur, Institut mathématique de Marseille; Anne PICHON, géomètre, PR, université Aix-Marseille; Jasmin RAISSY, dynamique, maître de conférence, Toulouse; Marusia REBOLLEDO, théorie des nombres, MCF, université Clermont Auvergne; Pascale ROESCH, professeur à l'université de Toulouse; Laure SAINT-RAYMOND, professeur à l'université Pierre et Marie Curie; Marielle SIMON, chargée de recherches, INRIA Lille Nord Europe; Anne VAUGON, géomètre, MCF, Laboratoire de Mathématiques d'Orsay; Claire VOISIN, Collège de France.

Témoignages, positions

Témoignage de Marusia Rebolledo. Au problème de la surcharge de travail imposée par les quotas s'ajoute un autre effet pervers : celui de la non-lisibilité : nous propose-t-on ces charges pour notre compétence ou notre genre ? Pour moi, c'est l'effet le plus pervers. En premier lieu pour notre propre confiance en nous mais aussi pour la lecture que peuvent en faire les collègues (hommes ou pas).

Dès lors, c'est un peu une double peine : nous avons plus de travail mais en plus, ce travail n'est probablement pas reconnu à sa juste valeur (puisque demeure le doute que nous soyons dans ces comités « parce que nous sommes des femmes »).

Texte de Caroline Gruson. Nous rencontrons des problèmes grandissants avec les « quotas de femmes » dans les instances universitaires. Dans certaines disciplines scientifiques, les femmes sont fortement sous-représentées et donc :

- nous sommes en permanence sollicitées pour participer à des comités de sélection, siéger au CNU, au CoNRS, apparaître sur les listes électorales des différents conseils de nos universités, sans compter la parité maintenant demandée dans les jurys de thèse...
- les responsables de listes qui doivent contacter les femmes ont bien des difficultés à remplir les quotas.

Le problème que cela pose est très simple : pour faire notre travail dans ces instances, nous devons

avoir une bonne information scientifique et être des chercheuses actives, ce qui demande du temps et de la disponibilité – dont nous ne disposons pas toujours vu la quantité de choses qu'on nous demande au titre de la parité.

Dans un certain nombre de discussions on entend que pour faire partie d'un jury de thèse, il n'est pas nécessaire d'être un expert du sujet traité : de qui se moque-t-on ? Est-il souhaitable de faire entrer des femmes non compétentes sur le domaine de recherche simplement pour obtenir une proportion qui fasse joli sur le papier ? Est-ce qu'il est normal de dire d'une femme présente dans une instance ou un jury qu'elle siège en tant que femme et pas es-qualités ? Cette posture présente un fort risque : entraîner les femmes à refuser toute participation pour ne pas subir les remarques parfois très maladroites de certains collègues. Un certain nombre de femmes refusent déjà publiquement de faire partie des comités de sélection au titre de cet argument.

D'autre part, croit-on réellement que la seule présence de femmes dans les instances améliorera la proportion de femmes recrutées ? Cela semble illusoire pour plusieurs raisons, dont la première est une question de vivier : parmi les candidat(e)s aux postes offerts au concours, la proportion de femmes n'est pas énorme : peut-être faudrait-il penser, en amont, à former davantage de femmes aux métiers de la recherche ? Une piste possible serait de réaliser une version moderne des « écoles normales de jeunes filles », par exemple en recrutant les élèves des ÉNS par des concours différenciés pour hommes et femmes puisque la mixité du concours, par exemple en mathématiques, n'a pas abouti à la parité des recrutements. Mais bien entendu une telle politique serait considérée comme rétrograde...

Enfin, pour les mathématiques en tout cas, le nombre beaucoup trop faible de postes ouverts aux concours d'enseignants-chercheurs et de chercheurs rend difficile de mettre en place une stratégie purement volontariste en termes de parité.

Position de Luisa Paoluzzi. J'ai décidé de ne plus accepter d'être membre de CoS ou d'autres comités, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 12 mars 2012 imposant un quota minimal de 40% de femmes dans les instances de la fonction publique.

À mon avis, il n'est pas du tout clair que cette initiative portera à un rééquilibrage des pourcen-

tages hommes/femmes dans certains secteurs de l'emploi public. Ce qui est certain, en revanche, est que, dans le milieu des enseignants-chercheurs en mathématiques, cette pratique aura comme conséquence une augmentation du nombre de comités et instances auxquels chaque femme devra participer, due au fait que les femmes seront, grosso modo, quatre fois plus sollicitées que leurs collègues hommes pour accomplir ce type de tâche.

Je considère ironique, et même plutôt désolant, qu'une loi dont le but affiché est de défendre l'égalité professionnelle hommes-femmes, ait comme conséquence immédiate une surcharge de travail importante pour les femmes, à parité d'emploi occupé.

À l'heure actuelle, je trouve toute requête de participation aux comités et aux autres instances désagréable voire dégradante, car il est impossible de ne pas imaginer qu'elle n'est pas issue purement de la constatation que mon sexe est d'un genre plutôt que d'un autre, alors qu'auparavant elle relevait de la considération que les collègues portaient à mon égard en tant qu'enseignant-chercheur ou à leur estimation de mon adéquation avec la tâche à accomplir.

« Grâce » à cette loi, et pour la première fois dans ma vie, je me sens discriminée au travail à cause de mon sexe. Cela n'avait jamais été le cas dans le passé, même dans un milieu bien connu pour être à très forte majorité masculine.

Références

- [1] L. BROZE. « Recrutements en mathématiques : premier bilan de la réforme des comités de sélection ». *Gazette des Mathématiciens*, n° 150 (2015). URL : http://smf4.emath.fr/Publications/Gazette/2016/150/smf_gazette_150_48-56.pdf.
- [2] L. BROZE. « Statistiques ». *Site femmes et mathématiques* (2016). URL : http://www.femmes-et-maths.fr/?page_id=1504.
- [3] MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. « Égalité entre les femmes et les hommes. Chiffres clés de la parité dans l'enseignement supérieur et la recherche » (2011). URL : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_egalite_femmes_hommes/90/6/Chiffres_parite_couv_vdef_239906.pdf.
- [4] J. MISRA et al. « The Ivory Ceiling of Service Work ». *Academe* 97, n° 1 (2011), p. 22. URL : <https://www.aaup.org/article/ivory-ceiling-service-work#.WB2dTbWVukB>.
- [5] C. A. MOSS-RACUSIN et al. « Science Faculty's Subtle Gender Biases Favor Male Students ». *PNAS* 109, n° 41 (2012). URL : <http://www.pnas.org/content/109/41/16474.full>.
- [6] OBSERVATOIRE DES MÉTIERS ET DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE. « Base bilan social » (2015). URL : https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/omes/documents/pdf/2015/Livret%20global%20_FIM_CH%202015_INSTITUTS.pdf.

Christine LESCOPI

Université Grenoble Alpes

Ce texte a été rédigé avec l'aide de Catriona Maclean.